

P.W.- C.R.A.C. N° 144 (2017-2018) - Mardi 22 mai 2018

PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE AU RESPECT ET À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 19 DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES FAVORISANT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, L'AUTONOMIE DE VIE, L'INCLUSION DANS LA SOCIÉTÉ ET DES PARCOURS DE VIE INSCRITS DANS LA CITÉ, PLUS SOUPLES ET ÉVOLUTIFS PAR UNE POLITIQUE DE DÉSINSTITUTIONNALISATION PRIVILÉGIANT LA CRÉATION D'UNITÉS DE VIE DE PETITE TAILLE, DÉPOSÉE PAR MMES TILLIEUX, GÉRADON, PÉCRIAUX, MM. MARTIN, ONKELINX ET PRÉVÔT (DOC. 990 (2017-2018) N° 1)

(Suite)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative au respect et à la mise en œuvre de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées favorisant pour les personnes en situation de handicap, l'autonomie de vie, l'inclusion dans la société et des parcours de vie inscrits dans la cité, plus souples et évolutifs par une politique de désinstitutionnalisation privilégiant la création d'unités de vie de petite taille, déposée par Mmes Tillieux, Gérardon, Pécriaux, MM. Martin, Onkelinx et Prévôt (Doc. 990 (2017-2018) N° 1).

Nous en étions au point deux du point relatif aux projets et propositions.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je propose Mme Lecomte.

Mme la Présidente. - Mme Lecomte est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Tillieux, coauteure de la proposition de résolution

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Il me revient de vous présenter avec une très grande sérénité une proposition de résolution consacrée aux droits des personnes en situation de handicap, texte déposé par vous-même, Madame la Présidente, Mme Pécriaux et moi-même, mais aussi par MM. Martin, Onkelinx et P. Prévôt.

La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées a été adoptée le 13 décembre 2006 à New York, signée par la Belgique le 30 mars 2007 et le 30 avril 2009, le Gouvernement wallon a promulgué deux décrets qui portent assentiment à la convention et au protocole facultatif. L'ONU a ensuite acté la ratification par la Belgique le 2 juillet 2009.

Cette convention, que rappelle-t-elle ? Elle rappelle les droits fondamentaux qui s'appliquent à toutes et tous en ce compris aux personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un instrument des droits de l'homme qui comporte une dimension sociale extrêmement importante.

En particulier l'article 19, intitulé autonomie et inclusion dans la société, énonce que les États parties à la convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes et prennent des mesures efficaces pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société.

Tous les États qui ont ratifié la convention ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap sont évalués par le comité des droits des personnes handicapées de l'ONU. La Belgique devra donc présenter un nouveau rapport devant le comité ONU en 2017. Il faudra alors expliquer tous les progrès réalisés depuis le premier rapport étatique qui date lui, pour rappel, de 2011, expliquer aussi de quelle manière notre pays a suivi la recommandation finale de 2014 du comité de l'ONU.

Le comité recommande en effet d'œuvrer pour une politique désinstitutionnalisation en favorisant les choix personnels. Il demande à l'État partie de mettre en place un plan d'action du handicap à tous les niveaux de l'État, plan d'action qui garantisse l'accès aux services de vie autonome pour les personnes handicapées pour qu'elles puissent vivre dans la communauté.

En quoi la désinstitutionnalisation consiste-t-elle ? En l'organisation de l'accompagnement des personnes handicapées tout au long de la vie pour qu'elles puissent vivre comme tout le monde au sein de la société. Elle représente une opportunité pour permettre au maximum de personnes handicapées de soutenir

leurs choix de vie en autonomie. Il s'agit donc de poursuivre dans la voie d'une nouvelle organisation du modèle institutionnel wallon en soutenant les formules ambulatoires d'accompagnements qui privilégient et préservent au maximum l'autonomie, comme les appartements supervisés ou encore les services d'aide à l'intégration, et cetera.

Au niveau wallon, le Gouvernement avait approuvé, le 16 mai 2003, à mon initiative, lorsque j'étais ministre de l'Action sociale un plan Grande Dépendance échelonné sur quatre ans, de 2014 à 2017. Le plan privilégiait l'accompagnement tout au long de la vie, soutenait notamment l'aide en milieu de vie ordinaire avec des projets comme les logements supervisés ou des services de répit, par exemple. L'objectif était de diversifier l'offre de service pour répondre adéquatement aux besoins spécifiques de tout un chacun et pour permettre aux personnes les plus dépendantes les prises en charge les mieux encadrées.

Plus récemment, en avril 2016, le Comité ONU des droits des personnes handicapées a consacré une journée de discussion générale relative à cet article 19 de la convention. Ce comité a finalisé en septembre 2017 une observation générale numéro 5 sur la base de la discussion générale et des apports des États parties. Cette observation générale rappelle avec force que les personnes handicapées ont le droit de choisir où et avec qui elles veulent vivre. Celle-ci vise à aider les États parties, à mettre en œuvre l'article 19 et surtout à respecter leurs obligations.

Par conséquent, notre proposition de résolution demande au Gouvernement wallon de mettre en œuvre cet article 19 en établissant un cadastre complet de l'offre existante, en établissant un état des lieux tant qualitatif que quantitatif de ce mouvement de désinstitutionnalisation qui, faut-il le rappeler, a bien été amorcé par les institutions, en établissant aussi, en concertation avec les acteurs de secteur et les associations représentatives des personnes handicapées, un plan global de désinstitutionnalisation axé, d'une part, sur l'accompagnement ambulatoire des personnes en situation de handicap et, d'autre part, sur le développement d'unités de vie de petite taille permettant un accompagnement des parcours de vie inscrit dans la cité plus souple et certainement évolutif.

Consciente de votre intérêt, Madame la Ministre, pour les secteurs du handicap et de votre volonté de contribuer à l'inclusion des personnes en situation de handicap, je ne doute pas que vous puissiez saisir cette proposition de résolution pour enclencher la dynamique de désinstitutionnalisation qui est un véritable levier pour une société beaucoup plus inclusive.

Pour accompagner le changement et rendre possible le vivre ensemble, la société doit être capable d'accepter la différence et de se rendre accessible. L'autorité politique, elle, doit mettre en place des mesures concrètes et s'assurer de l'effectivité de cette accessibilité que l'on souhaiterait bien sûr universelle.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez en ce texte.

Comme nous ressortons ce texte de l'arrière, je voudrais également ajouter qu'un article faisait état d'un délai pour présenter un rapport au Parlement. Ce délai courrait jusqu'au premier trimestre 2018. Nous sommes au-delà du premier trimestre 2018. Nous déposons donc un amendement pour reporter le délai et le prolonger jusqu'au 31 septembre 2018.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je voulais remercier Mme Tillieux pour le dépôt de ce texte, car nous l'avons lu avec beaucoup d'intérêt - comme toujours, par ailleurs - avec les différentes demandes que celui-ci comporte.

Au niveau de la forme une petite remarque puisque le texte date du 23 janvier 2018 et demande au Gouvernement de faire rapport de son action, notamment pour le premier trimestre 2018. Il y a donc là une première problématique d'actualisation du texte.

Sur le fond maintenant, peut-être deux remarques plus larges qui vous feront comprendre pourquoi il est difficile pour nous de vous suivre en l'état. Tout d'abord, s'il est possible d'éviter au maximum l'institutionnalisation de nouveaux bénéficiaires, je pense qu'il est extrêmement difficile, voire impossible, de désinstitutionnaliser ce que j'appelle les publics existants, c'est-à-dire les personnes porteuses de handicaps qui se trouvent aujourd'hui dans nos différentes structures en Région wallonne.

Il nous paraît important, au niveau de cdH, de pouvoir garder une partie d'institutionnels qui puisse opérer dans de bonnes conditions, parce que délaisser complètement les investissements dans ce domaine ne nous paraît évidemment pas respectueux des droits humains élémentaires.

En outre, il faut aussi s'attarder un instant sur la philosophie de ces différents milieux collectifs puisque la philosophie de ces milieux collectifs, indépendamment de la manière dont ils peuvent être

répertoriés de façon théorique, est largement en évolution, puisque, pour la plupart, elle est déjà axée sur la création de ce qu'on appelle « les petites unités de vie » au sein même de ces structures beaucoup plus importantes. C'est vrai que, si l'on regarde la carte, on a l'impression d'avoir des mastodontes mais quand on commence aller voir exactement de quelle manière ils travaillent, l'on se rend compte qu'au sein même de ces institutions, la philosophie a déjà largement évolué et l'on travaille de façon beaucoup plus humaine, avec des milieux de vie axés, justement, sur ces petites unités.

Preuve en est le fameux plan ERICH. Souvenez- vous, le ministre Prévôt avait fait fort de pouvoir lancer cette initiative, de façon très humaine, par ailleurs, puisqu'il nous avait exprimé, à l'époque, que son oncle qui se prénomme « Éric » l'avait touché depuis toujours, depuis tout petit, et il avait une sensibilité à pouvoir humaniser un maximum la manière dont nos institutions fonctionnent et travaillent.

Ce fameux plan ERICH visait déjà à renforcer, non seulement le confort des bénéficiaires vers plus de respect et d'intimité, mais également la constitution d'unités fonctionnant dans un esprit plus familial au sein d'une même structure.

On voit que tous les appels à projets vont dans ce sens mais qu'il est aussi impossible d'imposer aux structures plus historiques un passage vers de nouveaux modèles, pas parce qu'il n'y a pas d'envie mais tout simplement parce que l'on voit aussi qu'il y a une certaine limite d'infrastructure ou, parfois, aussi des limites au niveau de moyens humains.

Je pense que les transformations, en tout cas pour ce type de structures, ne peuvent que s'envisager sur du très long terme. Cependant et fort logiquement, toutes les initiatives allant dans le sens de la désinstitutionnalisation ou de la création de petites unités, au sein des villes, sont soutenues évidemment et accompagnées mais il est - reconnaissons-le - extrêmement difficile - vous êtes passée par ce ministère-là aussi, Madame Tillieux -, impossible d'imposer ces règles de façon linéaire, sans tenir compte de l'histoire de l'association, de son vécu ou de son public.

C'est dans le but d'éviter au maximum ce passage dans l'institutionnel, chaque fois que c'est possible, que, par ailleurs, des dispositions nouvelles - je pense par exemple au logement en cas de rénovateur - que ces dispositifs ont aussi été mis en place. Ceci vise évidemment à donner aux personnes en situation de handicap les apprentissages nécessaires, afin de leur permettre, par la suite, se débrouiller dans un logement individuel.

Je voulais également revenir sur les différentes réformes enclenchées et les réformes à venir. Je pense, par exemple, à la réforme du système de subventionnement, au système à points, pour tous les dispositifs relevant de l'accueil et de l'hébergement, afin de permettre les passages entre les différents dispositifs mais aussi une adaptation plus naturelle aux besoins, par essence, changeants évidemment, durant le parcours, de la vie de la personne qui contribue déjà fortement à cette démarche demandée par la Convention des Nations Unies. On sait que, dans des situations de personnes porteuses de handicap, la situation de la personne elle-même évolue.

On peut, au départ, vivre dans des unités de vie, de façon beaucoup plus autonome, et que, l'âge allant, il faut effectivement une prise en charge beaucoup plus complète, et donc institutionnelle, de ces mêmes personnes qui, au départ, sont passées par des structures de vie plus petites, parce que leur handicap le leur permettait.

Il faut pouvoir raison garder et faire en sorte que la cohabitation puisse se continuer, dans l'intérêt, avant tout, de la personne porteuse de handicap elle-même.

La réforme sur l'accompagnement, c'est une réforme - si je ne me trompe pas, Madame la Ministre - qui est passée en deuxième lecture au Gouvernement wallon, qui établit un tronc commun pour l'ensemble des services qui réalisent de l'accompagnement ; c'est un élément évidemment supplémentaire allant dans le sens demandé - mais je suppose que vous prendrez la parole, tout à l'heure, et que vous pourrez alors nous en dire plus sur tout ceci - sans oublier évidemment les services d'aide aux activités à la vie journalière qui sont des dispositifs répondant parfaitement à la demande mais nécessitant évidemment la mise en commun de moyens relevant de la politique du logement et de la politique de l'action sociale.

Je ne parlerai évidemment pas encore, parce qu'on en a déjà souvent parlé, de l'assurance autonomie qui, sur les principes, répond également, en partie, à cette volonté de permettre aux personnes de rester, si elles le souhaitent, à domicile.

Voilà, Madame Tillieux, Madame la Présidente, Madame la Ministre, pour ces différentes raisons que je viens d'exprimer, il sera évidemment difficile, pour nous, de soutenir la proposition en l'état. Je vous remercie, par ailleurs, pour le débat de ce matin, serein, effectivement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je remercie Mme Tillieux pour le texte.

Pour le groupe MR, je me rallie à la position de ma collègue Véronique Salvi.

On le sait, c'est un dossier important, que ce soit pour la majorité comme pour la minorité.

Je voulais simplement rappeler deux éléments. Le premier, on le sait, pour les structures d'accueil pour personnes en situation de handicap, il y a un moratoire qui empêche l'ouverture de nouvelles places, sauf : il y a des exceptions en cas d'urgence. Avec le vieillissement des personnes en situation de handicap, les listes d'attente, dans certaines structures, sont parfois très longues et, on le sait aussi, les familles sont parfois démunies face à une telle situation.

Aujourd'hui, je voulais, Madame Tillieux, le dire calmement et posément, mais le PS a quand même souvent promis au secteur la levée du moratoire et des moyens supplémentaires, à l'époque, et, finalement, sans jamais y parvenir. Je le dis...

Mme Tillieux (PS). - Arrêtez. Stop... Cela, je ne peux pas vous laisser le dire...

Mme la Présidente. - Madame Tillieux, vous aurez la parole...

Mme Tillieux (PS). - Tous les moyens qui ont été dévolus jusqu'ici, en 2017, étaient des moyens qui avaient été consacrés antérieurement.

Mme la Présidente. - Vous aurez la parole par après.

Je pense que vous avez des arguments à pouvoir exposer. C'est chacun son tour. Je tiens à le rappeler.

Ce n'est pas grave, vous aurez l'occasion de vous exprimer par après.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Le deuxième point, je voulais dire que le Gouvernement actuel, emmené par notre ministre-président, Willy Borsus, comme l'a rappelé ma collègue Salvi, s'investit vraiment dans la désinstitutionnalisation, notamment - vous avez un peu expliqué l'historique de ce plan ERICH - pour un montant quand même de 50 millions d'euros. C'est ce que je voulais dire ce matin, je vous remercie.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres demandes d'expression relative à cette proposition de résolution ?

Avant de recéder la parole à Mme Tillieux, la parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Premièrement, je voudrais rappeler dans quel contexte on se situe. Il y a un engagement par rapport à des recommandations de l'ONU. Puisque la Belgique a adhéré à ces recommandations, cela veut dire qu'il y aura de fait un rapport à établir, en 2019, pour y répondre.

Si je puis me permettre d'attirer votre attention là-dessus, il serait peut-être plus facile que l'ensemble des agendas relativement à des rapports soit dans le même timing, de se donner rendez-vous en 2019 par rapport à cette question onusienne.

Je suis aussi un peu interpellée par cette question onusienne, puisque la résolution de l'ONU entraîne de demander, de manière forte, des investissements dans la désinstitutionnalisation, ce dont je peux me réjouir. Comme dans le même temps, l'ONU nous fait souvent remarquer que nous manquons de places en institution pour répondre aux projets de vie des personnes, je tiens à dire qu'il n'est pas dans ma volonté de laisser tomber un aspect pour un autre. J'appuie là l'intervention aussi et je relaie l'intervention de Mme Salvi, en ce sens qu'il ne s'agit pas d'opposer le secteur de l'institution avec le secteur de la désinstitutionnalisation, dans un principe de gestion et d'accompagnement des personnes beaucoup plus en réseau.

Je me réjouis d'ailleurs, dans ce cadre-là, de retrouver tout le monde dans une belle unanimité autour de l'assurance autonomie très prochainement.

Deuxième aspect, c'est celui de l'évolution du secteur.

Aujourd'hui, il reste encore quatre ou cinq ce que j'appellerais « des institutions mammouth ». Pour le reste, les autres, systématiquement, nous déposent à la fois dans les appels à projets relatifs à des projets institutionnels soit dans le plan ERICH - effectivement les 50 millions du plan ERICH qui ont été affectés à soit des embellissements, des remises à neuf, et cetera - l'ont été dans une dynamique que j'appellerais de désinstitutionnalisation. C'est-à-dire quoi ? Des petites unités de vie, généralement dans les villes, qui permettent vraiment la prise en compte des souhaits de vie.

J'insisterai et reviendrai sur quelque chose qui, dans cette salle, fait unanimité, je m'avance, c'est-à-dire la prise en compte du projet de vie individuel des personnes en situation de handicap, qui évolue au cours de leur vie. On voit très bien que, à un moment de la vie, la personne va vouloir plutôt être à domicile, voire dans des petites unités de vie et, à un autre moment de la vie - et ce n'est pas toujours dans

l'ordre croissant de l'âge - être dans une institution de plus grande taille. Ce qui est important dans ce cadre, c'est d'apporter les réponses en suffisance. Madame Salvi, vous l'avez rappelé aussi, ainsi que Mme Durenne, nous sommes dans une réforme en profondeur et dans le cadre d'une réforme sur l'accompagnement, et qui est effectivement passée en seconde lecture au Gouvernement wallon. Cette dynamique de tronc commun qui permet d'avoir une approche globale des souhaits tout au long de la vie de la personne la met vraiment en œuvre. Une deuxième réforme qui est enclenchée et qui vise aussi la même chose, c'est cette réforme de modification du subventionnement avec un subventionnement par point qui relève du dispositif de l'accueil et de l'hébergement et qui permettra aussi une capacité à passer dans les différents dispositifs et une adaptation plus naturelle aux besoins de la personne.

En résumé, par rapport à vos quatre demandes, en ce qui concerne votre première demande sur un cadastre des institutions, car personne n'en a parlé - vous avez une demande, dans votre résolution, de cadastre des institutions - je dis simplement que ce cadastre existe du point de vue de l'adresse principale et que, généralement, même pour les implantations de petite taille, l'adresse principale permet de pouvoir localiser les choses.

Je crains donc que le cadastre tel que vous le demandez dans la résolution entraîne des développements informatiques que je n'estime pas prioritaires aujourd'hui au regard d'autres développements informatiques dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Deuxièmement, en ce qui concerne les moyens financiers à déployer par la Région wallonne, je dois vous dire qu'à la fois, dans le cadre de l'assurance autonomie, à la fois dans le cadre du plan ERICH et à la fois dans les appels à projets de six fois 5 millions d'euros, dont chacun se souviendra, pour augmenter le nombre de places, nous faisons les efforts et nous poursuivons les efforts nécessaires. Vous remarquerez d'ailleurs que ces questions ne sont plus à la une de l'actualité.

Troisièmement, en ce qui concerne la désinstitutionnalisation de manière générale, j'aime à rappeler que je préfère le choix de vie des personnes.

Quatrièmement, concernant l'établissement d'un rapport au Parlement wallon, je n'ai pas de difficulté à cet égard. Je propose juste que le timing soit lié à celui de la remise du rapport au niveau des instances de l'ONU.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Pour répondre à Mme Salvi en ce qui concerne le délai, vous étiez sortie de notre salle de commission, mais j'avais déposé un amendement, que je remets d'ailleurs à M. le Secrétaire, qui demande, au quatrième point, de faire rapport au Parlement sur l'établissement du cadastre et état des lieux mentionné au point 1 de la présente résolution pour le 30 septembre 2018 ; en ce qui concerne le plan global de désinstitutionnalisation, mentionné au troisième point de la proposition de résolution, pour la fin février 2019. Il s'agit d'une prolongation vu le timing.

Cela était donc résolu par la proposition d'amendement qui était déposée.

Pour le reste, j'ai bien entendu les positionnements des uns et des autres, ce qui ne m'étonne pas finalement par rapport à ce qui vient de se passer préalablement dans cette commission.

C'est dommage, car je pense, au-delà d'opposer un développement informatique trop coûteux pour connaître précisément le cadastre, que cela existe. Il suffit simplement de le dénombrier. Il y aurait bien l'une ou l'autre personne à l'AViQ capable de faire ce recensement sans pour autant nécessiter un énorme développement informatique.

Sur l'état des lieux, en termes qualitatifs et quantitatifs, je pense qu'il serait bien nécessaire pour voir où nous en sommes dans la désinstitutionnalisation. Par exemple, sur l'aide individuelle dans le cadre de l'adaptation d'un logement privé, les statistiques qui étaient à notre disposition étaient que les bénéficiaires en 2011 se chiffraient à 892. En 2015, quatre ans plus tard, les bénéficiaires avaient quasiment doublé, puisque l'on était à 1 523. C'est donc ce mouvement qu'il est intéressant de mesurer et c'est ce que je vous demande de faire au travers de ce deuxième point de la résolution, à savoir d'établir un état des lieux quantitatif et qualitatif sur l'ensemble des mesures.

Là aussi, je voudrais revenir sur quelque chose que vous tentez de faire croire et qui est absolument erroné. Ce n'est pas parce que l'on dépose une résolution sur la désinstitutionnalisation que l'on veut à tout prix supprimer les institutions et les lieux de vie communautaires. Au contraire.

Les prises de parole ont, en effet, parfois été un peu glissantes à cet égard et je pense qu'il faut justement s'en remettre à un parcours de vie qui, par ailleurs, est extrêmement évolutif et qui doit évoluer en fonction des besoins des personnes. C'est ce que nous devons faire au niveau politique : prévoir un maximum de solutions, un vaste choix pour ces personnes en fonction des moments de vie, en fonction de leur volonté, si elles veulent vivre en couple ou pas, si elles veulent vivre en communauté ou pas, si elles en

ont les moyens, si elles ont, malgré des handicaps parfois extrêmement complexes, la capacité de vivre en autonomie. Je pense que la plupart d'entre-elles sont extrêmement demandeuses de pouvoir le faire.

Pour ceux qui ont déjà côtoyé les personnes, il y a des exemples extraordinaires. J'ai souvent discuté avec une dame qui était totalement paralysée et qui vivait sur un lit roulant, mais qui vivait tout en autonomie grâce à la conjonction des services d'une société de logement social et de services d'aide à la vie journalière et avec, bien sûr, toute une série de soutiens, comme les aides familiales. Cette dame pouvait vivre seule, dans un appartement, malgré qu'elle était en situation de grand handicap.

Je pense que c'est cela que les personnes demandent : de pouvoir obtenir un maximum de services pour leur permettre de vivre sereinement et, si elles n'ont pas envie de vivre en communauté, de pouvoir obtenir tous les services de la société pour pouvoir respecter cette volonté d'autonomie.

Parfois, c'est une volonté de vivre en couple, qui est aussi complexe, mais dont le besoin se fait exprimer, et heureusement qu'il s'exprime. Je pense que c'est à nous de pouvoir le rendre réalisable et faisable.

Oui, on ne va pas supprimer totalement les lieux de vie communautaire. Au contraire, ils sont toujours nécessaires et certains en ont besoin, mais par contre, je pense qu'il faut s'inscrire résolument et avec volontarisme dans le point de vue de la convention de l'ONU qui souhaite faire la place belle au parcours de vie et au libre choix des personnes.

Je pense que ceux qui ont autour d'eux des personnes en situation de handicap et de grande dépendance en particulier savent exactement de quoi on veut parler ici. Je n'aurai pas besoin d'autres exemples.

C'est aussi la transition entre l'école et la vie active. Ce sont les activités citoyennes. Bref, c'est toute l'inclusion au sens large. C'est cela que je souhaitais que l'on puisse mesurer ensemble en termes qualitatifs et en termes quantitatifs.

Je pense que ce serait bien nécessaire, sur base des revendications du secteur, la technique et la technologie évoluant et permettant d'aider les personnes en situation de grande dépendance de se maintenir à leur domicile et de préserver leur intimité et leur qualité de vie, de se lancer dans un grand plan global de désinstitutionnalisation.

Sur le quatrième point, qui est le rapport au Parlement, je vous entends demander que ce soit en 2019, mais mon amendement portait, effectivement, le rapport à février 2019 de manière à ce que nous puissions l'examiner avant que vous ne deviez répondre pratiquement à l'ONU. J'ignore toutefois le timing extrêmement précis. J'imagine que vous devez rentrer cela au niveau fédéral puisque c'est une réponse conjointe de toutes les Régions et Communautés. Il y a donc certainement là des délais un peu pressants. Si nous pouvons faire cela en début d'année, ce serait intéressant que vous puissiez nous présenter l'ensemble des statistiques, mais des statistiques qui devraient nous prouver que les choses évoluent dans la matière et que l'on essaie au maximum de désinstitutionnaliser et de rendre un peu de dignité à toutes ces personnes qui ont bien besoin de notre plus grande attention. C'est pour eux et pour elles que nous nous battons.

Mme la Présidente. - Y a-t-il des réactions de la part des collègues, un deuxième tour d'interventions ? Non.

Madame Tillieux, j'imagine que vous souhaitez aller au vote ? Je vous pose la question. Vous êtes maître de votre texte.

Mme Tillieux (PS). - Bien sûr, bien volontiers.

Je voudrais juste préciser, parce que tout à l'heure une réflexion m'a fait bondir. Le fameux plan de six fois 5 millions d'euros était un plan d'investissements que j'avais moi-même lancé au niveau du Gouvernement.

(Réaction d'un intervenant)

Mme la Ministre a été tout à fait correcte, mais c'était dans les rangs parlementaires que cela ne l'était pas et je voulais donc, pour le compte rendu, que cela soit bien clair : quand on dit que le PS n'a rien fait, c'est absolument faux. Le fameux plan de cinq fois 6 millions d'euros était effectivement un plan lancé par le PS.

C'est ce que vous aviez tenté de faire dire.

Par rapport au moratoire, il n'y a pas, à proprement parler, de moratoire, mais il y a une question de moyens financiers. Je ne pense pas que l'on puisse parler de moratoire. Chaque fois qu'une institution souhaite ouvrir une place, il n'y a pas de difficulté si elle est financée.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Excusez-moi, je n'ai jamais parlé des six fois 5 millions d'euros. Je n'ai jamais parlé de cela. Textuellement, j'ai dit que le PS avait promis au secteur la levée du moratoire. J'ai simplement parlé du moratoire. C'est tout. Je n'ai jamais parlé d'autre chose et je n'ai jamais dit que vous

n'aviez rien fait. J'ai simplement parlé de ce moratoire.

Mme Tillieux (PS). - Comme cela, les choses seront claires.

De moratoire, en clair, il n'y en a pas. Il n'y a aucun texte qui dit « moratoire ». Il y a, par contre, besoin de moyens pour ouvrir des places, et c'est là la grande difficulté. Mais s'il y a des moyens, les places peuvent s'ouvrir, bien entendu.

Comme cela, les choses sont claires. Il y avait une intention claire de financer au travers les six fois 5 millions d'euros.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Mme la Présidente. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des amendements de la proposition de résolution relative au respect et à la mise en oeuvre de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées favorisant pour les personnes en situation de handicap, l'autonomie de vie, l'inclusion dans la société et des parcours de vie inscrits dans la cité, plus souples et évolutifs par une politique de désinstitutionnalisation privilégiant la création d'unités de vie de petite taille, déposée par Mes Tillieux, Gérardon, Pécriaux, MM. Martin, Onkelinx et Prévôt (Doc. 990 (2017-2018) N° 1).

Un amendement (Doc. 990 (2017-2018) N° 2) a été déposé.

L'amendement (Doc. 990 (2017-2018) N° 2) déposé par Mmes Tillieux, Pécriaux, M. Martin et Mme Kapompole ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 990 (2017-2018) N° 2) est rejeté par 6 voix contre 4.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative au respect et à la mise en oeuvre de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées favorisant pour les personnes en situation de handicap, l'autonomie de vie, l'inclusion dans la société et des parcours de vie inscrits dans la cité, plus souples et évolutifs par une politique de désinstitutionnalisation privilégiant la création d'unités de vie de petite taille, déposée par Mesdames Tillieux, Gérardon, Pécriaux, Messieurs Martin, Onkelinx et Prévôt (Doc. 990 (2017-2018) N° 1).

L'ensemble de la proposition de résolution est rejeté par 6 voix contre 4.

Les auteurs désirent-ils l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière ?

Mme Tillieux (PS). - Bien sûr, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - Merci, Madame Tillieux.